

## Compte Rendu du Conseil Municipal du 17 juillet 2021

**Étaient présents** : Pierre DURAND, Christine BOURDELLE, Nicolas BLIN, Maryse-Corinne ROSE, Jean Noël LECOINTE, Sonia DOUAY, Pascale GIRARD, Edith DELBEY, Frédéric PINOIT, Annie COCHET, Patrick BERMOND, Paolo MARCELO, Marie Hélène MARCEL,

**Étaient représentés** : Karine PAGEAU par Paolo MARCELO, Marylène FRANZ par Marie-Hélène MARCEL, Gérard LEROY par Annie COCHET, Sébastien VILAIN par Maryse-Corinne ROSE, Vincent DAINE par Christine BOURDELLE-PATRICE, Catherine CATHELY-WANTIEZ par Pierre DURAND, Anne-Marie LATEUR par Jean-Noël LECOINTE, Richard BENOIT par Sonia DOUAY, Céline TAMPIGNY par Patrick BERMOND, Tristan ROUSEL-DASSONVILLE par Marie-Hélène MARCEL

**Étaient excusés** :

**Était absent** :

### Ordre du jour :

- 1 - Décisions du Maire
- 2 - Approbation du Compte rendu du conseil municipal du 24 juin 2021
- 3 - Finances
  - 3.1 - Financement de l'extension du réseau d'électricité pour l'alimentation d'une chèvrerie et d'un poulailler.
  - 3.2 - Demande de financement auprès du Conseil Départemental de la Somme pour les travaux d'effacement des réseaux et de modernisation de l'éclairage public « Chemin de la Longue Voie »
  - 3.3 - Demande de subvention auprès de la DRAC pour le financement de la saison culturelle « Estivales 2021 ».
- 4 - Intercommunalité : CCALN modification statutaire relative à la cotisation SDIS
- 5 - Questions Diverses

### 1 - Décisions du Maire

Monsieur le Maire détaille les décisions prises dans le cadre de ses délégations permanentes. Il s'agit des décisions :

- n°2021-011b = Marché à procédure adaptée pour la réalisation du city-stade – lot 1
- n°2021-012 = Marché à procédure adaptée confié à la société ESPACE URBA se rapportant à la procédure de déclaration d'utilité public (DUP) en vue de l'acquisition d'une partie de la parcelle AK75
- n°2021-013 = Marché à procédure adaptée pour la maîtrise d'œuvre confiée au cabinet RANSON-BERNIER pour la réouverture au public des locaux occultés de la mairie.

### 2 – Approbation du Compte rendu du conseil municipal du 24 juin 2021

Monsieur le Maire demande au conseil municipal si des remarques doivent être apportées au compte rendu du dernier conseil. En l'absence d'observation, Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'approuver le compte rendu du conseil municipal du 24 juin 2021

**Le compte rendu est adopté.**

**VOTE :**

**18 pour** : Pierre DURAND (2), Christine BOURDELLE (2), Nicolas BLIN, Maryse-Corinne ROSE (2), Jean Noël LECOINTE (2), Sonia DOUAY (2), Pascale GIRARD, Edith DELBEY, Frédéric PINOIT, Annie COCHET (2), Patrick BERMOND (2),

**0 contre**

**5 abstentions** : Paolo MARCELO (2), Marie Hélène MARCEL (3).

### 3- Finances

#### 3.1 - Financement de l'extension du réseau d'électricité pour l'alimentation d'une chèvrerie et d'un poulailler

Monsieur le Maire rappelle que Mme COULOMBELLE est porteuse d'un projet de chèvrerie devant être installé sur le territoire communal le long de la route d'Essertaux. Présenté à la commune en septembre 2020, ce dernier prévoit l'accueil de 45 chevrettes à compter de novembre 2021, une labellisation bio et une production à terme de lait de chèvre, de fromages et de glace.

Il précise qu'un projet de poulailler va également voir le jour à 200 m au-dessus de la parcelle de Mme COULOMBELLE. Ce projet est porté par M. Olivier VANDOOOLAEGHE de l'EARL des castors à Chirmont.

Une extension du réseau électrique de l'ordre 1,5 km est donc à prévoir depuis un point de raccordement situé à la scierie de Jumel jusqu'au droit des deux projets. Le coût de cette extension, à charge de la commune, s'élève à 89 006 € TTC.

A l'issue de nombreuses réunions réalisées à la demande de la commune et en présence du Sous-Préfet à la relance, d'ENEDIS ainsi que des porteurs de projets, et après avoir étudié toutes les possibilités susceptibles de minimiser le coût des travaux et la participation de chacun, un accord a été trouvé sur la base d'une prise en charge équivalente à 22 500 € pour Mme COULOMBELLE, 15 000 € pour M. VANDOOOLAEGHE et 51 506 € TTC pour la commune.

Madame MARCEL souhaite savoir pourquoi la participation du porteur de projet du poulailler est inférieure à celle de Mme COULOMBELLE.

Monsieur le Maire explique que le projet de poulailler est postérieur à celui de la chèvrerie. Il souligne qu'il convient de voir le bon côté des choses dans la mesure où M. VANDOOOLAEGHE n'était pas tenu de participer au financement de cette opération. En outre, si les porteurs de projet avaient eu à financer seuls leur raccordement respectif, rien ne dit que l'un et l'autre de ces projets auraient vus le jour tant le coût des extensions aurait été de nature à fragiliser les plans de financement.

M. le Maire tient à mettre en avant l'attitude constructive des différentes parties dans ce dossier qui nécessite encore la signature de conventions actant de l'accord trouvé, l'approbation du plan de financement tel que présenté, l'inscription au budget 2021 et l'acceptation de la proposition technique et financière d'ENEDIS qui s'est engagée à réaliser les travaux pour le 31 octobre prochain et a décidé de prendre à sa charge le coût correspondant au passage d'un transformateur 50 kW à 100 Kw.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'approuver cette opération, le plan de financement correspondant, et de l'autoriser à signer tous les documents en rapport avec ces décisions, notamment le devis ENEDIS acceptant la prise en charge de l'extension, les conventions devant intervenir avec Mme COULOMBELLE et M. VANDOOOLAEGHE

#### **VOTE :**

**23 pour :** Pierre DURAND (2), Christine BOURDELLE (2), Nicolas BLIN, Maryse-Corrinne ROSE (2), Jean Noël LECOINTE (2), Sonia DOUAY (2), Pascale GIRARD, Edith DELBEY, Frédéric PINOIT, Annie COCHET (2), Patrick BERMOND (2), Paolo MARCELO (2), Marie Hélène MARCEL (3).

### **3.2 -Demande de financement auprès du Conseil Départemental de la Somme pour les travaux d'effacement des réseaux et de modernisation de l'éclairage public « Chemin de la Longue Voie »**

Monsieur le Maire indique que le conseil départemental a décidé le 15 janvier dernier, de compléter sa politique de soutien aux territoires par la mise en place d'un fonds de 3 millions consacré à 2 dispositifs dont une aide à l'investissement pour la modernisation de l'éclairage public en LED.

Il rappelle qu'au cours de cette même année la commune a décidé de pourvoir à la dépose de la cabine haute située rue de la longue voie et de profiter de cette opportunité pour rénover son réseau haute tension.

Une partie de cette opération consistant à remplacer les candélabres équipés de lampe à sodium par de nouveaux équipements à éclairage LED, M. le Maire propose de solliciter l'aide du Département de sorte à profiter du dispositif récemment mis en place.

Ainsi, cette opération d'un montant total de 231 000 € pourrait être financée comme suit :

FDE 80 : 124 000 € ; CD 80 : 22 000 € ; Commune : 85 000 €

Monsieur le Maire demande au conseil municipal :

- de valider le nouveau plan de financement de cette opération,
- de l'autoriser à déposer la demande de subvention auprès du conseil départemental de la Somme,
- de l'autoriser à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la complétude du dossier

#### **VOTE :**

**23 pour :** Pierre DURAND (2), Christine BOURDELLE (2), Nicolas BLIN, Maryse-Corinne ROSE (2), Jean Noël LECOINTE (2), Sonia DOUAY (2), Pascale GIRARD, Edith DELBEY, Frédéric PINOIT, Annie COCHET (2), Patrick BERMOND (2), Paolo MARCELO (2), Marie Hélène MARCEL (3).

### **3.3 - Demande de subvention auprès de la DRAC pour le financement de la saison culturelle « Estivales 2021 »**

M. le Maire signifie que la commune a choisi de recourir en 2021 à une véritable programmation culturelle et festive de sorte à donner de la cohérence à ses actions. Plusieurs manifestations des estivales 2021 ont d'ores et déjà eu lieu.

Le coût de l'ensemble de ces manifestations, tous maîtres d'ouvrages confondus, s'élève à 28 353 €.

Compte tenu des difficultés rencontrées par les métiers du spectacle qui ont souffert, plus que d'autres, de la COVID 19, la DRAC et le Conseil Départemental ont choisi d'apporter indirectement leur soutien financier aux acteurs du spectacles. Leur volonté commune est de contribuer à la relance de ces spectacles en aidant financièrement les collectivités qui s'engageraient dans une programmation culturelle.

La démarche initiée par la commune entrant dans ce cadre, M. le Maire propose de solliciter l'aide financière de la DRAC des Hauts de France et celle du Département de la Somme, respectivement à hauteur de 10 610 € et 4 314 €.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal :

- de l'autoriser à déposer une demande de subvention auprès de la DRAC des Hauts de France et du Conseil Départemental de la Somme,
- de l'autoriser à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la complétude du dossier

**VOTE :**

**23 pour :** Pierre DURAND (2), Christine BOURDELLE (2), Nicolas BLIN, Maryse-Corrinne ROSE (2), Jean Noël LECOINTE (2), Sonia DOUAY (2), Pascale GIRARD, Edith DELBEY, Frédéric PINOIT, Annie COCHET (2), Patrick BERMOND (2), Paolo MARCELO (2), Marie Hélène MARCEL (3).

#### **4 - Intercommunalité : CCALN modification statutaire relative à la cotisation SDIS**

M. le Maire rappelle qu'à l'occasion du vote de son budget primitif 2021 la CCALN a décidé le 29 avril dernier de mesures destinées à pallier aux difficultés budgétaires auxquelles elle est confrontée. C'est dans ce contexte qu'il a été décidé à 40 voix pour et 24 voix contre de rendre pour 2 ans aux communes la compétence liée à la contribution au SDIS 80.

L'ensemble des conseillers communautaires d'Ailly sur Noye ayant refusé le budget primitif 2021, ils sont demeurés cohérents en s'opposant à cette proposition qui impacterait le budget communal de près de 73 000 € pour 2021.

La procédure de modification des statuts d'un EPCI implique que les communes soient toutes consultées après que le conseil communautaire se soit lui-même positionné. Elles disposent d'un délai de 90 jours à compter de la notification de la décision prise par l'EPCI pour délibérer.

Au regard de ces éléments, M. le Maire propose de rejeter la proposition formulée par la CCALN.

Mme MARCEL indique être en parfait accord avec M. DURAND dans la mesure où elle a également voté contre cette proposition le 29 avril dernier.

**23 pour :** Pierre DURAND (2), Christine BOURDELLE (2), Nicolas BLIN, Maryse-Corrinne ROSE (2), Jean Noël LECOINTE (2), Sonia DOUAY (2), Pascale GIRARD, Edith DELBEY, Frédéric PINOIT, Annie COCHET (2), Patrick BERMOND (2), Paolo MARCELO (2), Marie Hélène MARCEL (3).

#### **5 - Questions Diverses**

Monsieur le Maire revient sur les problèmes d'inondations qui ont frappé les habitants du bout de la rue Pellieux et du bas de la route de Chirmont au niveau du parking de la gare.

Il indique s'être déplacé sur site le dimanche 4 juillet pour constater les difficultés auxquelles été confrontés les habitants : inondation des garages par les eaux de voirie, remontées des eaux usées dans les maisons par les tuyauteries des toilettes, ...

Cette situation a été évoquée lors du dernier comité de pilotage de l'étude de déconnexion dont les conclusions ne seront connues que dans le courant de l'année 2022. Il a été préconisé dans un premier temps de curer l'ensemble des avaloirs et regard « eaux usées » des rues du parc et de la rue Pellieux depuis le bas de rue Leon Mareschal. D'autres aménagements et interventions sont envisagées pour lesquels une décision reste à prendre.

Mme MARCEL rappelle que ces problèmes sont connus de longue date. Elle précise qu'au cours du mandat précédent deux ouvrages ont été positionnés en bas de la rue Léon Mareschal dont elle a constaté l'efficacité. Elle regrette que le bassin d'orage de la station d'épuration ne joue pas son rôle.

M. le Maire a pu constater que ces travaux ne constituaient qu'une solution très partielle et que la situation était loin d'être résolue.

Mme MARCEL espère que l'étude de déconnexion conduira à préciser qui de la CCALN et de la commune est compétent en matière d'eaux pluviales dans le cas de réseaux unitaires.

M. le Maire fait savoir qu'il a été rendu destinataire d'un courrier de la Préfète de la Somme qui invite les EPCI à se saisir de la compétence « eaux pluviales » en complément des compétences « eau potable » et « assainissement ».

S'agissant du bas de la rue de Chirmont, Mme MARCEL indique connaître l'origine des coulées de boue. Elles proviennent du champ situé en haut de la route de Chirmont, au-dessus du bois.

Mme MARCEL s'adressant à M. le Maire souhaite savoir ce qu'il va advenir de l'excédent du SDTE et à quelle échéance une décision sera prise. Elle s'inquiète des conséquences que pourrait engendrer une non restitution de l'excédent du SDTE à la CCALN, notamment une augmentation du prix de l'eau mais aussi la non réalisation des travaux prévus sur les châteaux d'eau de Jumel et l'Argilière.

M. le Maire donne la parole à M. BLIN, ex Président du SDTE qui demeure le représentant légal du SDTE jusqu'à sa dissolution.

M. BLIN se veut rassurant précisant que le SDTE a jusqu'au 30 juin 2022 pour approuver son compte administratif de clôture. Il précise qu'il n'est toujours pas en possession du compte administratif de clôture arrêté au 31 mars 2021 malgré ses demandes répétées. Il en va de même pour le compte de gestion. Il tient enfin à rappeler que la procédure devant conduire à la dissolution définitive du SDTE nécessite, contrairement à la position tenue un temps par la CCALN, de passer par les communes membres pour ce qui est de la répartition de l'actif, du passif, des biens ...

Concernant l'excédent, la loi est claire en la matière : rien n'oblige à ce qu'il soit transféré vers l'EPCI nouvellement compétent. Ce transfert peut être total, partiel ou nul.

S'agissant des travaux à réaliser sur les châteaux d'eau, la CCALN s'est engagé à les réaliser après avoir inscrit à son budget les montants correspondants.

**Fin de la séance à 11 h 20**